

**GLOBAL X**

par Mirae Asset

—

# FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES)

**(HAD : TSX)**

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	5
Faits saillants de nature financière .....	10
Rendement passé .....	13
Sommaire du portefeuille de placements .....	14

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE** .....

16

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	17
États du résultat global .....	18
États de l'évolution de la situation financière .....	19
États des flux de trésorerie .....	20
Tableau des placements .....	21
Notes afférentes aux états financiers .....	29

## Message du chef de la direction

Nous n'en sommes qu'à la moitié de 2024 et cette année est déjà l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés.

Par ailleurs, notre gamme de FNB – l'une des plus importantes et des plus anciennes au Canada – continue de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds de la marque Horizons portent maintenant le nom de Global X. Une autre décision prise en tenant compte des intérêts de nos investisseurs.

Cette année et dans les années à venir, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En mai, nous avons lancé le plus grand nombre de fonds de notre histoire, soit 17 nouveaux FNB.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 15 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2024, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta  
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations canadiennes (auparavant, FNB Horizons Actif obligations canadiennes) (« HAD » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAD consiste à obtenir un rendement à long terme qui provient principalement d'un revenu d'intérêts maximisé et d'une plus-value du capital. HAD investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens (y compris des titres assimilables à des titres de créance) libellés en dollars canadiens.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à des recherches sur la conjoncture économique canadienne et son effet sur les taux d'intérêt, afin de choisir des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui, à son avis, devraient procurer des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs au rendement des indices obligataires canadiens gérés de façon passive. Lorsque le sous-conseiller croit que les taux d'intérêt augmenteront, il pourrait choisir des titres dont les échéances sont plus courtes et lorsqu'il croit que les taux d'intérêt diminueront, il pourrait choisir des titres dont les durées sont plus longues.

HAD est substantiellement investi en tout temps dans un portefeuille principalement composé d'obligations du gouvernement du Canada et des provinces canadiennes, ainsi que des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs de sociétés canadiennes et d'obligations de municipalités canadiennes. HAD peut également investir de temps en temps

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

dans des obligations d'État étrangères, des obligations étrangères garanties par l'État, des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs de sociétés autres que canadiennes libellées en dollars canadiens et dans certains titres de qualité adossés à des actifs.

HAD n'investit pas dans des obligations libellées dans une autre devise que le dollar canadien.

HAD peut de temps en temps recourir également à des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, à court terme et à long terme, pour gérer ses objectifs de durée et se couvrir contre les variations de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien.

HAD peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAD en matière de placement.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document). **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

### Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2024, les parts du FNB ont affiché un rendement de -0,85 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice ICE Bank of America Merrill Lynch Canada Broad Market (l'« indice ») a dégagé un rendement de -0,32 % pour la même période.

L'indice suit le rendement des titres d'emprunt de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada, notamment les obligations d'État, les titres quasi gouvernementaux, les titres de sociétés ainsi que les titres d'emprunt titrisés et garantis.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### *Revue générale du marché*

Au cours du premier semestre de 2024, les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours des trois premiers mois de l'exercice. Aux États-Unis, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée. Le ralentissement de la croissance mondiale et l'inflation ont renforcé la perception selon laquelle les conditions financières étaient tendues et se répercutaient sur l'économie mondiale. Au cours de la dernière année, l'inflation globale aux États-Unis est passée de 5,2 % à 2,8 % et l'inflation fondamentale a reculé de 170 points de base pour s'établir à 3,2 %. À cette dynamique s'ajoutent le resserrement quantitatif en cours, la vigueur des salaires et l'augmentation de l'offre nette d'obligations d'État.

La Banque du Canada a réduit son taux de financement à un jour, le faisant passer de 5,00 % à 4,75 % en juin. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie canadienne et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada a bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive et a réduit son taux directeur de 25 points de base. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Depuis le début de l'année, l'inflation globale est passée de 3,5 % à 2,9 % et l'inflation de base a reculé en moyenne de 70 points de base pour s'établir à 2,9 %. Toutefois, les investisseurs ont été déçus en juin par les données récentes sur l'inflation, laquelle a légèrement remonté après avoir diminué pendant quatre mois consécutifs. Le marché s'attend maintenant à ce que la Banque du Canada réduise seulement deux fois son taux en 2024 pour le ramener à 4,25 %, la prochaine baisse étant prévue en septembre. À un certain moment, les investisseurs s'attendaient à des réductions supplémentaires de 75 points de base avant la fin de l'année.

Les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, ce qui montre que la politique monétaire restrictive contribue à modérer l'économie. Plus tard au deuxième trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a cependant encore besoin d'autres indications que l'inflation diminue avant de commencer à assouplir sa politique monétaire. À la fin de mars, les investisseurs prévoient que la Fed réduirait son taux de 70 points de base en 2024 pour le ramener à 4,63 %, et la première baisse de 25 points de base était attendue au plus tard en juillet. À la fin du deuxième trimestre, on prévoyait des réductions de seulement 40 points de base pour l'année, la première baisse étant maintenant prévue en novembre. Au début du trimestre, le marché ne prévoyait qu'une seule baisse de taux vers la fin de l'année.

### *Revue du portefeuille*

Le rendement absolu de HAD a été négatif et il était inférieur à celui de l'indice de référence au cours du premier semestre de l'exercice. La courbe et la répartition sectorielle ont eu une incidence positive sur la stratégie tandis que la durée a causé une certaine perte de valeur. La surpondération des titres de créance a été favorable et s'explique par l'écart de rendement du portefeuille, la répartition sectorielle et la sélection des titres. Cependant, la sélection d'obligations fédérales et provinciales a nui au rendement. La répartition sectorielle des services financiers et de l'immobilier a constitué un bon apport au rendement des titres de sociétés.

HAD a bénéficié de plusieurs obligations de sociétés plus onéreuses qui ont bien performé. Le sous-conseiller a également fait des achats très sélectifs sur le marché primaire afin de profiter des concessions sur les nouvelles émissions. HAD a fait l'acquisition des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Banque TD, des titres de Wells Fargo, de Reliance, de la Financière Sun Life, de la Fédération des caisses Desjardins, de Bell Canada, de Propriétés de Choix, de RioCan Real Estate, d'Eagle Canada Credit Card Trust, de Coastal Gas Link, des FPUNV de CIBC ainsi que des titres de North West Redwater, de GMF Canada Leasing Trust, des FPUNV de BMO et des titres de la Banque Canadienne de l'Ouest et de Pembina Pipeline.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Perspectives**

La Banque du Canada a amorcé le processus d'assouplissement de la politique monétaire, et le sous-conseiller s'attend à ce que ce processus se poursuive en 2024 et en 2025. Le sous-conseiller ne s'attend pas à ce que la Banque du Canada réduise son taux à chaque réunion jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau neutre. Le sous-conseiller s'attend à ce que les mesures ne soient pas uniformes, puisque la résilience de l'économie et les risques continuent de peser sur les perspectives d'inflation. L'économie américaine a été plus résiliente que celle du Canada, mais elle commence aussi à montrer des signes d'affaiblissement qui mèneront éventuellement à une baisse des taux d'intérêt de la Fed. La politique restrictive donne des résultats dans les deux pays, mais les décalages sont longs et variables. Le sous-conseiller s'attend à une volatilité accrue des taux d'intérêt à mesure que le marché passe à des taux plus bas, ce qui devrait offrir des occasions en matière de négociation. L'offre élevée d'obligations et les événements géopolitiques contribueront également à ce contexte.

La durée du portefeuille était d'environ 7,44 ans à la fin du premier semestre. Le FNB a une légère surpondération dans les titres de créance, ceux-ci étant principalement de grande qualité.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un résultat global brut de (134 822) \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 137 736 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 132 157 \$ (135 916 \$ en 2023), dont une tranche de 37 982 \$ (42 375 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 593 655 \$ aux porteurs de parts (605 661 \$ en 2023).

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

### **Changement de dénomination**

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### ***Changement de dénomination du FNB***

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations canadiennes a été changé pour FNB Global X Actif obligations canadiennes. Le changement de dénomination du FNB a été effectué pour refléter la marque Global X.

### ***Réduction du taux des frais de gestion postérieure à la date de clôture***

Avec prise d'effet le 23 juillet 2024, le gestionnaire a annoncé une réduction du taux des frais de gestion du FNB qui est passé de 0,42 % à 0,30 %, plus les taxes de vente applicables, soit une réduction de douze points de base (0,12 %).

### **Transactions avec des parties liées**

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements***

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	9,03	8,71	10,29	11,00	10,22	9,85 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>						
Total des revenus	0,16	0,30	0,26	0,26	0,27	0,28
Total des charges	(0,02)	(0,04)	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,20)	(0,64)	(0,55)	(0,35)	0,34	0,13
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,01	0,96	(1,07)	(0,42)	0,43	0,18
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	(0,05)	0,58	(1,41)	(0,56)	0,99	0,54
<b>Distributions</b>						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,14)	(0,25)	(0,22)	(0,22)	(0,22)	(0,22)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	–	(0,12)	(0,01)
Remboursement de capital	–	(0,02)	(0,05)	–	–	–
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,14)	(0,27)	(0,27)	(0,22)	(0,34)	(0,23)
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	8,81	9,03	8,71	10,29	11,00	10,22 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

Période <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative (en milliers)	39 034	36 152	37 058	57 408	74 269	65 402 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	4 429	4 004	4 253	5 577	6 750	6 399
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,49 %	0,49 %	0,50 %	0,49 %	0,49 %	0,48 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	0,70 %	0,69 %	0,68 %	0,61 %	0,60 %	0,61 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,00 %	0,02 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	124,52 %	155,25 %	161,49 %	128,15 %	192,48 %	292,47 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	8,81	9,03	8,71	10,29	11,00	10,22 \$
Cours de clôture	8,82	9,01	8,73	10,30	11,01	10,24 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,42 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

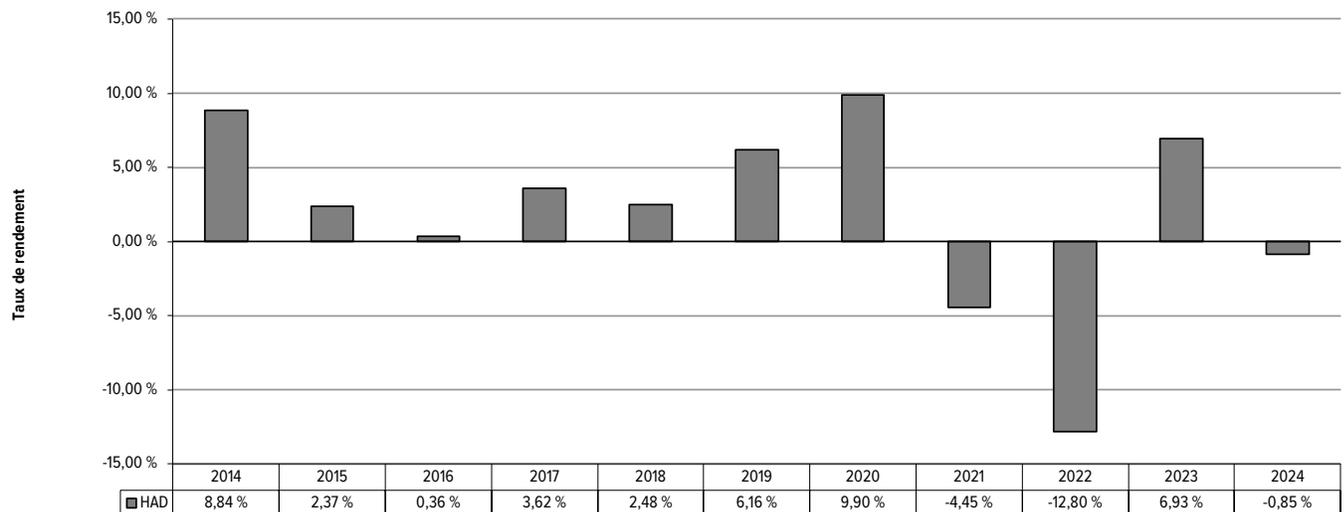
<b>Marketing</b>	<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
8 %	49 %	43 %

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 10 octobre 2012.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Titres à revenu fixe canadiens	37 767 948 \$	96,76 %
Titres à revenu fixe américains	966 182	2,47 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 003	0,11 %
Autres actifs, moins les passifs	257 349	0,66 %
	<b>39 034 482 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Obligations de sociétés	16 366 206 \$	41,92 %
Obligations gouvernementales	10 488 111	26,87 %
Obligations provinciales	10 168 794	26,05 %
Obligations municipales	1 711 019	4,39 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 003	0,11 %
Autres actifs, moins les passifs	257 349	0,66 %
	<b>39 034 482 \$</b>	<b>100,00 %</b>

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2024

<b>25 principaux placements*</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Gouvernement du Canada	18,40 %
Province d'Ontario	11,54 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	8,27 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,72 %
Province de Québec	3,19 %
Province de la Colombie-Britannique	3,04 %
Banque Royale du Canada	2,98 %
La Banque Toronto-Dominion	2,95 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2,85 %
Banque Nationale du Canada	2,51 %
Banque de Montréal	2,40 %
Province d'Alberta	2,12 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2,00 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,88 %
Ville de Toronto	1,55 %
Rogers Communications Inc.	1,42 %
Wells Fargo & Co.	1,31 %
Province du Manitoba	1,20 %
Financière Sun Life Inc.	1,18 %
OPB Finance Trust	0,99 %
TransCanada Pipelines Ltd.	0,89 %
Enbridge Inc.	0,86 %
Ville de Montréal	0,84 %
Province de Saskatchewan	0,82 %
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	0,78 %

\* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations canadiennes (auparavant, FNB Horizons Actif obligations canadiennes) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.**

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43 003 \$	509 474 \$
Placements (note 6)	38 734 130	35 539 367
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	241 726	202 266
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	312 612	–
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	220 273	–
<b>Total des actifs</b>	<b>39 551 744</b>	<b>36 251 107</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	15 046	14 304
Frais d'exploitation à payer	998	1 025
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	397 713	–
Distribution à payer	103 505	84 086
<b>Total des passifs</b>	<b>517 262</b>	<b>99 415</b>
<b>Actif net</b>	<b>39 034 482 \$</b>	<b>36 151 692 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	4 429 453	4 004 084
Actif net par part	8,81 \$	9,03 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

**États du résultat global** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	694 727 \$	595 829 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	2 798	3 694
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(854 433)	(483 359)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	22 086	1 021 572
	<b>(134 822)</b>	<b>1 137 736</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	88 105	88 280
Honoraires d'audit	4 291	8 033
Honoraires du comité d'examen indépendant	373	127
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	15 538	15 538
Honoraires juridiques	275	462
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	5 934	7 209
Frais d'administration	15 743	15 336
Coûts de transaction	1 898	931
	<b>132 157</b>	<b>135 916</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(37 982)	(42 375)
	<b>94 175</b>	<b>93 541</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période</b>	<b>(228 997) \$</b>	<b>1 044 195 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	(0,05) \$	0,25 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	36 151 692 \$	37 058 314 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	(228 997)	1 044 195
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	3 702 173	445 933
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	–	(438 659)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	3 269	3 875
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(593 655)	(605 661)
<b>Actif net à la clôture de la période</b>	<b>39 034 482 \$</b>	<b>37 507 997 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	(228 997) \$	1 044 195 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	854 433	483 359
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(22 086)	(1 021 572)
Achat de placements	(49 866 263)	(23 665 369)
Produit de la vente de placements	45 924 254	23 777 506
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(39 460)	(7 258)
Charges à payer	715	(464)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(3 377 404)</b>	<b>610 397</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	3 481 900	445 933
Montant versé au rachat de parts	–	(439 566)
Distributions versées aux porteurs de parts	(570 967)	(621 426)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>2 910 933</b>	<b>(615 059)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période</b>	<b>(466 471)</b>	<b>(4 662)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>509 474</b>	<b>109 179</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>43 003 \$</b>	<b>104 517 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	655 267 \$	586 272 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (96,76 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (39,45 %)</b>			
Allied Properties REIT, série G, remb. par ant., 3,13 %, 2028-05-15	20 000	17 855 \$	17 714 \$
Allied Properties REIT, série D, remb. par ant., 3,39 %, 2029-08-15	16 000	13 939	13 826
Allied Properties REIT, série F, remb. par ant., 3,12 %, 2030-02-21	50 000	42 322	41 759
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,08 %, 2028-05-30	75 000	67 088	67 904
AltaGas Ltd., remb. par ant., 4,50 %, 2044-08-15	72 000	61 238	61 356
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	107 000	94 695	94 399
Banque de Montréal, remb. par ant., 3,65 %, 2027-04-01	301 000	290 666	294 201
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	200 000	196 666	198 666
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	56 000	55 698	56 253
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	215 000	211 966	214 607
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	75 000	78 114	78 689
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	96 000	96 000	95 712
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 2025-12-29	157 000	158 066	158 606
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 2027-03-08	155 000	147 018	148 842
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	167 000	165 527	167 578
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	100 000	96 343	97 470
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	160 000	160 000	161 153
Bell Canada, 5,15 %, 2034-08-24	106 000	105 625	106 231
Bell Canada, remb. par ant., 3,50 %, 2050-09-30	120 000	84 960	87 582
Brookfield Infrastructure Finance ULC, remb. par ant., 5,44 %, 2034-04-25	69 000	69 000	69 969
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 4,25 %, 2029-01-15	75 000	72 776	73 777
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 2026-12-07	172 000	172 162	173 534
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 2027-01-07	33 000	30 824	31 199
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2027-04-02	286 000	284 830	286 386
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	313 000	313 335	316 291
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	107 000	107 458	108 502
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	100 000	97 036	98 177
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	75 000	75 041	75 883
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	147 000	146 878	148 732
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	69 000	68 897	68 623

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	146 000	145 727	147 416
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, remb. par ant., 3,05 %, 2050-02-08	178 000	175 896	130 173
Banque Canadienne de l'Ouest, remb. par ant., 1,93 %, 2026-04-16	100 000	94 189	95 408
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	80 000	80 000	80 000
Capital City Link G.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,39 %, 2046-03-31	106 233	111 004	97 267
Central 1 Credit Union, 1,32 %, 2026-01-29	75 000	70 187	70 955
Résidence pour retraités Chartwell, 6,00 %, 2026-12-08	50 000	50 115	50 532
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	100 000	96 904	98 280
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	50 000	46 384	47 222
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	41 000	40 998	41 209
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série R, remb. par ant., 6,00 %, 2032-06-24	10 000	10 000	10 553
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,40 %, 2033-03-01	49 000	49 000	49 636
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,70 %, 2034-02-28	54 000	53 996	55 533
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série E, 5,40 %, 2036-09-30	34 000	34 000	34 971
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série J, à fonds amort., 5,86 %, 2049-03-30	35 000	35 000	37 414
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série K, à fonds amort., 5,86 %, 2049-06-30	32 000	32 000	34 044
Connect 6ix G.P., à fonds amort., 6,11 %, 2046-11-30	111 000	111 000	121 139
Fonds de placement immobilier Crombie, série F, remb. par ant., 3,68 %, 2026-08-26	100 000	96 482	97 511
Fonds de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	50 000	48 103	48 695
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	50 000	45 522	46 204
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	50 000	49 729	50 492
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	50 000	49 324	50 130
CT REIT, série F, remb. par ant., 3,87 %, 2027-12-07	75 000	71 553	72 495
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	50 000	45 182	45 951
CU Inc., remb. par ant., 3,96 %, 2045-07-27	85 000	96 275	74 810
CU Inc., remb. par ant., 3,17 %, 2051-09-05	183 000	182 124	137 241
Société Financière Daimler Canada Inc., 1,65 %, 2025-09-22	60 000	57 317	57 828
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	35 000	34 689	35 198
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	57 000	57 000	57 770
Enbridge Gas Inc., remb. par ant., 4,55 %, 2052-08-17	100 000	91 820	94 383

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

<b>Titre</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
Enbridge Inc., remb. par ant., 6,10 %, 2032-11-09	122 000	121 963	130 817
Enbridge Inc., remb. par ant., 5,36 %, 2033-05-26	105 000	104 984	107 572
Enbridge Inc., remb. par ant., 3,10 %, 2033-09-21	24 000	18 783	20 662
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	75 000	74 730	76 202
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,20 %, 2025-10-01	351 000	351 091	352 376
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,41 %, 2027-05-19	242 000	238 439	240 988
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	276 000	282 059	285 366
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 1,99 %, 2031-05-28	132 000	123 667	124 987
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	111 000	110 143	111 301
First Capital REIT, série V, remb. par ant., 3,46 %, 2027-01-22	50 000	47 527	48 161
First Nations ETF L.P., série 1A, à fonds amort., 4,14 %, 2041-12-31	35 368	31 825	32 250
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 3,60 %, 2029-09-17	50 000	46 692	47 320
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	54 306	54 306	54 237
Great-West Lifeco Inc., remb. par ant., 6,67 %, 2033-03-21	92 000	100 782	103 908
Collectif Santé Montréal S.E.C., à fonds amort., 6,72 %, 2049-09-30	109 358	119 990	122 596
Hydro One Inc., remb. par ant., 3,72 %, 2047-11-18	170 000	172 955	143 385
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	100 000	101 504	102 709
Société financière IGM Inc., remb. par ant., 3,44 %, 2027-01-26	125 000	120 340	121 626
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	256 000	205 676	219 644
Inter Pipeline Ltd., série 14, remb. par ant., 5,85 %, 2030-05-18	183 000	182 333	184 516
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	78 000	74 100	74 514
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,15 %, 2035-01-29	86 000	91 126	92 256
Banque Manuvie du Canada, 2,86 %, 2027-02-16	75 000	71 237	72 046
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	125 000	125 000	127 435
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	151 000	151 000	152 703
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	60 000	54 910	55 732
Banque Nationale du Canada, 5,30 %, 2025-11-03	100 000	100 238	100 565
Banque Nationale du Canada, 4,97 %, 2026-12-07	208 000	208 093	209 786
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2027-03-18	401 000	399 834	401 939
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	155 000	156 810	158 551
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	106 000	105 775	107 132
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., remb. par ant., 4,85 %, 2034-06-01	64 000	63 956	63 981

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., série K, remb. par ant., 3,65 %, 2035-06-01	35 000	31 129	31 305
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 4,95 %, 2032-11-15	70 000	70 313	69 705
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 3,71 %, 2026-08-11	75 000	72 974	73 586
Pembina Pipeline Corp., série 15, remb. par ant., 3,31 %, 2030-02-01	6 000	5 772	5 579
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,22 %, 2033-06-28	37 000	36 984	37 019
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,21 %, 2034-01-12	118 000	117 919	118 047
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,67 %, 2050-05-28	75 000	63 750	65 505
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	50 000	44 625	45 849
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	36 000	35 998	36 282
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,61 %, 2027-10-06	75 000	75 381	76 227
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,63 %, 2029-05-01	62 000	61 999	60 564
Fonds de placement immobilier RioCan, série MAR, remb. par ant., 5,47 %, 2030-03-01	75 000	74 247	75 680
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,46 %, 2031-03-01	67 000	66 982	67 388
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	160 000	153 946	155 760
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,90 %, 2033-09-21	217 000	215 849	229 215
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,25 %, 2052-04-15	55 000	51 350	53 007
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	116 000	111 795	112 381
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-03-24	191 000	186 548	187 647
Banque Royale du Canada, 5,34 %, 2026-06-23	181 000	182 296	183 303
Banque Royale du Canada, 5,24 %, 2026-11-02	286 000	288 200	290 127
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027-01-28	155 000	145 137	146 887
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	244 000	242 770	252 568
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,94 %, 2032-05-03	108 000	101 275	102 642
Royal Office Finance L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 5,21 %, 2032-11-12	184 713	218 489	191 986
SEC L.P. and Arci Ltd., à fonds amort., remb. par ant., 5,19 %, 2033-08-29	72 588	74 232	69 174
SGTP Highway Bypass L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,11 %, 2045-01-31	113 071	100 124	102 044
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	50 000	46 244	46 858
SmartCentres REIT, série V, remb. par ant., 3,19 %, 2027-06-11	125 000	117 675	118 669
SmartCentres REIT, série Y, remb. par ant., 2,31 %, 2028-12-18	94 000	87 328	83 273
SmartCentres REIT, série U, remb. par ant., 3,53 %, 2029-12-20	25 000	24 591	22 959
SSL Finance Inc. / SSL Financement Inc., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,10 %, 2045-10-31	107 136	94 453	95 912
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,46 %, 2031-11-18	150 000	140 988	142 567
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	85 000	79 231	80 270
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	100 000	91 026	92 488
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 4,78 %, 2034-08-10	19 000	18 938	19 024

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,50 %, 2035-07-04	17 000	16 982	17 600
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	103 000	103 000	103 977
Suncor Énergie Inc., remb. par ant., 5,00 %, 2030-04-09	3 000	2 991	3 016
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	64 000	60 160	60 320
TELUS Corp., remb. par ant., 5,75 %, 2033-09-08	122 000	121 734	127 981
TELUS Corp., remb. par ant., 5,65 %, 2052-09-13	114 000	118 848	116 196
La Banque Toronto-Dominion, 5,42 %, 2026-07-10	96 000	96 925	97 373
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 2027-01-07	104 000	97 313	98 441
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 2027-06-01	265 000	260 096	262 608
La Banque Toronto-Dominion, 5,38 %, 2027-10-21	162 000	164 762	166 022
La Banque Toronto-Dominion, 1,89 %, 2028-03-08	71 000	61 713	65 169
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-08-01	184 000	182 832	184 849
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	100 000	99 596	100 817
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	174 000	174 000	177 153
TransCanada Pipelines Ltd., remb. par ant., 3,80 %, 2027-04-05	50 000	48 462	49 087
TransCanada Pipelines Ltd., remb. par ant., 5,33 %, 2032-05-12	87 000	86 987	89 249
TransCanada Pipelines Ltd., remb. par ant., 8,05 %, 2039-02-17	46 000	57 051	57 876
TransCanada Pipelines Ltd., remb. par ant., 4,34 %, 2049-10-15	175 000	143 052	149 449
		15 382 473	15 400 024
<b>Obligations gouvernementales (26,87 %)</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,95 %, 2028-06-15	299 000	296 958	301 215
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 4,25 %, 2028-12-15	18 000	18 111	18 388
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,75 %, 2030-06-15	675 000	592 353	604 884
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série 100, 1,90 %, 2031-03-15	540 000	470 891	481 364
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série 101, 1,60 %, 2031-12-15	301 000	251 946	258 557
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,55 %, 2032-09-15	347 000	332 412	340 076
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,65 %, 2033-06-15	758 000	741 185	744 959
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 4,25 %, 2034-03-15	467 000	471 915	479 693
Gouvernement du Canada, 0,50 %, 2025-09-01	759 000	725 146	727 278
Gouvernement du Canada, 0,25 %, 2026-03-01	581 000	539 887	546 310
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 2027-03-01	643 000	598 243	603 404
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	950 000	825 718	838 628
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 2031-06-01	875 000	761 780	768 970
Gouvernement du Canada, 2,50 %, 2032-12-01	382 000	362 044	354 273
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	90 000	80 817	84 845
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2033-12-01	631 000	617 588	618 236
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 2034-06-01	725 000	683 138	694 803
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 2037-06-01	66 000	74 192	76 120

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 2045-12-01	26 000	25 136	26 183
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2048-12-01	130 000	110 298	115 597
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2051-12-01	580 000	411 223	434 093
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	820 000	540 374	569 080
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	824 000	705 827	722 066
PSP Capital Inc., série 12, 2,05 %, 2030-01-15	87 000	77 246	79 089
		10 314 428	10 488 111
<b>Obligations provinciales (26,05 %)</b>			
OPB Finance Trust, série A, remb. par ant., 3,89 %, 2042-07-04	428 000	458 569	388 012
Province d'Alberta, 2,90 %, 2028-12-01	183 000	185 417	176 245
Province d'Alberta, 2,05 %, 2030-06-01	71 000	62 733	64 216
Province d'Alberta, 3,90 %, 2033-12-01	110 000	105 002	107 684
Province d'Alberta, 4,50 %, 2040-12-01	98 000	95 753	99 043
Province d'Alberta, 3,30 %, 2046-12-01	142 000	114 049	119 782
Province d'Alberta, 3,05 %, 2048-12-01	47 000	45 827	37 589
Province d'Alberta, 3,10 %, 2050-06-01	238 000	199 040	191 606
Province d'Alberta, 4,45 %, 2054-12-01	29 000	28 251	29 583
Province de la Colombie-Britannique, 5,70 %, 2029-06-18	19 000	20 303	20 597
Province de la Colombie-Britannique, 5,86 %, 2029-06-18	284 000	305 823	309 850
Province de la Colombie-Britannique, 4,15 %, 2034-06-18	226 000	223 894	224 812
Province de la Colombie-Britannique, 4,70 %, 2037-06-18	58 000	58 317	60 026
Province de la Colombie-Britannique, 4,30 %, 2042-06-18	47 000	44 594	46 275
Province de la Colombie-Britannique, 3,20 %, 2044-06-18	172 000	137 934	144 143
Province de la Colombie-Britannique, 2,95 %, 2050-06-18	171 000	126 323	133 012
Province de la Colombie-Britannique, 2,75 %, 2052-06-18	21 000	14 793	15 587
Province de la Colombie-Britannique, 4,25 %, 2053-12-18	130 000	122 696	127 699
Province de la Colombie-Britannique, 4,45 %, 2055-12-18	103 000	102 074	104 675
Province du Manitoba, 2,05 %, 2030-06-02	10 000	8 819	9 027
Province du Manitoba, 5,70 %, 2037-03-05	35 000	38 246	39 279
Province du Manitoba, 4,10 %, 2041-03-05	130 000	119 172	123 578
Province du Manitoba, 4,40 %, 2042-03-05	50 000	47 420	49 230
Province du Manitoba, 4,05 %, 2045-09-05	25 000	22 315	23 369
Province du Manitoba, 2,85 %, 2046-09-05	142 000	135 494	108 819
Province du Manitoba, 3,20 %, 2050-03-05	101 000	76 956	81 204
Province du Manitoba, 3,80 %, 2053-09-05	35 000	29 614	31 197
Province du Nouveau-Brunswick, à fonds amort., 4,80 %, 2039-09-26	10 000	10 013	10 356
Province du Nouveau-Brunswick, 3,80 %, 2045-08-14	52 000	44 888	46 935
Province du Nouveau-Brunswick, 3,10 %, 2048-08-14	49 000	37 025	38 933
Province du Nouveau-Brunswick, 3,05 %, 2050-08-14	115 000	85 240	89 964
Province du Nouveau-Brunswick, 5,00 %, 2054-08-14	47 000	48 898	51 321

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,85 %, 2029-06-02	246 000	229 735	234 131
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,75 %, 2030-06-02	74 000	63 644	65 219
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,15 %, 2033-06-02	118 000	113 733	116 539
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 6R, 5,60 %, 2033-10-17	150 000	160 245	164 181
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 7H, 2,65 %, 2050-10-17	87 000	71 062	60 582
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,15 %, 2052-12-02	118 000	116 735	90 707
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,10 %, 2054-10-17	51 000	44 205	46 618
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 2042-06-01	61 000	73 371	60 190
Province de la Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 2051-12-01	144 000	108 723	114 592
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,75 %, 2054-12-01	36 000	36 016	37 832
Province d'Ontario, 2,70 %, 2029-06-02	296 000	275 958	281 283
Province d'Ontario, 2,05 %, 2030-06-02	462 000	399 679	417 794
Province d'Ontario, 1,35 %, 2030-12-02	576 000	479 682	492 938
Province d'Ontario, 2,15 %, 2031-06-02	129 000	112 134	115 007
Province d'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	1 279 000	1 209 299	1 232 300
Province d'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	210 000	206 847	209 346
Province d'Ontario, 5,60 %, 2035-06-02	217 000	236 341	242 412
Province d'Ontario, 4,70 %, 2037-06-02	320 000	322 277	331 957
Province d'Ontario, 4,60 %, 2039-06-02	36 000	35 686	36 878
Province d'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	122 000	121 266	125 668
Province d'Ontario, 3,50 %, 2043-06-02	182 000	190 929	161 194
Province d'Ontario, 3,45 %, 2045-06-02	185 000	172 876	161 135
Province d'Ontario, 2,90 %, 2046-12-02	143 000	107 267	112 682
Province d'Ontario, 2,80 %, 2048-06-02	214 000	155 831	164 063
Province d'Ontario, 2,90 %, 2049-06-02	156 000	115 092	121 183
Province d'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	337 000	293 581	305 184
Province de Québec, 5,00 %, 2041-12-01	247 000	255 392	264 228
Province de Québec, 4,25 %, 2043-12-01	61 000	80 294	59 618
Province de Québec, 3,50 %, 2045-12-01	251 000	249 886	219 067
Province de Québec, 3,50 %, 2048-12-01	240 000	198 921	207 666
Province de Québec, 3,10 %, 2051-12-01	95 000	72 303	76 065
Province de Québec, 4,40 %, 2055-12-01	415 000	417 217	419 268
Province de Saskatchewan, 2,20 %, 2030-06-02	132 000	117 623	120 329
Province de Saskatchewan, 2,75 %, 2046-12-02	149 000	108 451	113 800
Province de Saskatchewan, 3,30 %, 2048-06-02	14 000	11 153	11 715
Province de Saskatchewan, 3,10 %, 2050-06-02	53 000	40 399	42 519
Province de Saskatchewan, 2,80 %, 2052-12-02	39 000	27 691	29 256
		10 187 036	10 168 794

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
<b>Obligations municipales (4,39 %)</b>			
Ville de Montréal, 2,00 %, 2031-09-01	95 000	80 188	82 435
Ville de Montréal, 4,25 %, 2033-09-01	91 000	88 042	90 323
Ville de Montréal, 4,10 %, 2034-12-01	76 000	72 017	73 956
Ville de Montréal, 3,50 %, 2038-12-01	91 000	77 492	80 297
Ville de Toronto, 3,50 %, 2036-06-02	89 000	78 952	81 293
Ville de Toronto, 2,90 %, 2051-04-29	704 000	568 325	522 382
Ville de Winnipeg, 4,30 %, 2051-11-15	65 000	87 577	61 705
Ville de Winnipeg, 4,65 %, 2064-06-01	52 000	51 566	51 756
TCHC Issuer Trust, série A, remb. par ant., 4,88 %, 2037-05-11	277 000	321 112	281 923
Ville de Pointe-Claire, 3,00 %, 2028-01-31	100 000	106 196	95 107
Ville de Saint-Hyacinthe, 3,10 %, 2028-02-28	204 000	213 085	194 509
Ville de Sherbrooke, 3,10 %, 2028-03-01	100 000	106 371	95 333
		1 850 923	1 711 019
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS</b>		<b>37 734 860</b>	<b>37 767 948</b>
<b>TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (2,47 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (2,47 %)</b>			
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	112 000	107 752	109 123
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	104 000	95 429	96 989
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	92 000	82 532	84 017
JPMorgan Chase & Co., taux variable, remb. par ant., 1,90 %, 2028-03-05	110 000	101 296	102 791
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 1,78 %, 2027-08-04	66 000	61 426	62 146
Wells Fargo & Co., 2,49 %, 2027-02-18	425 000	397 454	402 937
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	107 000	107 015	108 179
		952 904	966 182
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS</b>		<b>952 904</b>	<b>966 182</b>
Coûts de transaction		(5)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,23%)</b>		<b>38 687 759 \$</b>	<b>38 734 130 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,11 %)</b>			43 003
<b>Autres actifs, moins les passifs (0,66 %)</b>			257 349
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>39 034 482 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2024

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations canadiennes (auparavant, FNB Horizons Actif obligations canadiennes) (« HAD » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 10 octobre 2012. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAD. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAD consiste à obtenir un rendement à long terme qui provient principalement d'un revenu d'intérêts maximisé et d'une plus-value du capital. HAD investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens (y compris des titres assimilables à des titres de créance) libellés en dollars canadiens.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 9 août 2024.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### **iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### **iv) Instruments spécifiques**

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

**g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**j) Modifications de méthodes comptables**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

## Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'était pas exposé au risque de change.

##### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2024	–	7 617	4 754	26 605	–	38 976
31 décembre 2023	475	209	1 523	34 007	–	36 214

Au 30 juin 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 99,9 % (100,2 % au 31 décembre 2023). Au 30 juin 2023, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 2 900 301 \$ (2 886 434 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

**iii) Autre risque lié au marché**

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Broad Market	360 931 \$	335 391 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)  
30 juin 2024

**Analyse de la qualité du crédit**

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	27,7 %	47,6 %
AA	15,5 %	12,4 %
A	36,1 %	28,0 %
BBB	19,7 %	12,3 %
BB	0,9 %	–
<b>Total</b>	<b>99,9 %</b>	<b>100,3 %</b>

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2023, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 18,4 % (37,6 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

**6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Obligations	–	38 734 130	–	–	35 539 367	–
<b>Total des actifs financiers</b>	–	<b>38 734 130</b>	–	–	<b>35 539 367</b>	–
<b>Total des passifs financiers</b>	–	–	–	–	–	–
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	–	<b>38 734 130</b>	–	–	<b>35 539 367</b>	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	5 013 173 \$	5 264 751 \$
31 décembre 2023	2 571 332 \$	2 710 431 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	4 719 \$		6 154 \$	
Retenues fiscales	(57)	1,21 %	–	0,00 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(1 864)	39,50 %	(2 460)	39,97 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>2 798 \$</b>	<b>59,29 %</b>	<b>3 694 \$</b>	<b>60,03 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	4 004 084	425 369	–	4 429 453	4 270 483
2023	4 253 283	50 431	(50 000)	4 253 714	4 234 310

**9. CHARGES**

**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,42 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Autres charges**

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	9 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2023	néant \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2024

**12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT**

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
3 612 303 \$	–	–

**13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

**15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Postérieurement à la date de clôture, avec prise d'effet le 23 juillet 2024, le gestionnaire a annoncé une réduction du taux des frais de gestion du FNB qui est passé de 0,42 % à 0,30 %, plus les taxes de vente applicables, soit une réduction de douze points de base (0,12 %).

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset